

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHE-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 —  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir, —  
4 — 13 — — express.  
7 — 22 — — omnibus.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — omnibus.  
4 — 44 — — soir, —  
10 — 30 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RESERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

Les miracles en général, celui de la Salette en particulier, mettent toujours certains journaux en belle humeur. Dès qu'il en est question, ils éclatent de rire et courent chercher tout un fourniment de plaisanteries et d'arguments qui ne servent que pour la circonstance. Les plaisanteries ne sont plus de la première fraîcheur, et les arguments ont la pointe cassée. Voilà si longtemps qu'ils servent. Luther les inventa, Voltaire les raccommoda, et depuis ce temps, où n'ont-ils point passé ? Chaque matin, le *Siècle* les porte au coin des marchands de vin. L'*Opinion nationale* les rapporte tous les soirs, sans même se donner la peine d'y ajouter un peu de façon. Degrâce, un peu de sel nouveau, un peu de rire du crû, ou bien quelque raison neuve, et l'on tâchera d'y répondre.

Rire des croyances populaires, c'est peu poli ; car c'est se moquer du peuple, qui est leur souverain. Ces apparitions et ces miracles dont on plaisante si lestement à Paris mettent des foules en mouvement. Les pèlerinages se multiplient, des églises se bâtissent, des malades viennent, et ils s'en retournent guéris ; des malheureux s'agenouillent, et ils se relèvent consolés. Ces faits ne sont pas perdus dans la nuit des temps. Depuis le berceau de l'Eglise, ils n'ont pas cessé. Encore à présent ils se renouvellent en plein XIX<sup>e</sup> siècle, au milieu de la France, en face des académies et des sociétés savantes, à quelques lieues de Paris, à la Salette, à Lourdes, à Ars, en vingt endroits différents, et si le journaliste qui, de sa plume moqueuse, écrit ces lourds blasphèmes, prenait la peine de s'y rendre, l'émotion le gagnerait à son tour et lui ferait perdre l'envie de rire.

Le monde oscille en ce moment entre deux pôles, l'Internationale et l'Eglise. Il sera révolutionnaire ou catholique, et tout l'un ou tout l'autre ; il n'y a pas de milieu. Où il se soumettra à l'Eglise et acceptera ses dogmes, obéira à ses lois, croira à ses miracles, recevra ses enseignements sans en retrancher un iota, ou il portera le dur joug de l'Internationale, et pour ne point s'incliner sous la main bénissante du Souverain-Pontife, il aura sur le front la savate des gens de la Commune. Qu'il choisisse.

Le *Siècle* et l'*Opinion nationale* s'occupent aujourd'hui de la Salette ; qu'ils détournent un peu leurs regards et les reportent sur Genève, ils pourront y jouir à leur aise de l'envers de cette civilisation chrétienne qu'ils détestent. Ils auront tout au long les programmes de l'Internationale, et nous serions bien aises de savoir ce qu'ils en pensent.

L'Internationale a au moins un mérite, celui de la franchise. Elle ne cache rien de ce qu'elle poursuit. Ses amis ont beau se jeter à sa tête, lui mettre la main sur la bouche, elle parle, dit clairement ce qu'elle veut, ce qu'elle a fait, ce qu'elle compte faire, si elle est la plus forte. Elle arrive dans les congrès de la paix et déclare fièrement la guerre à toutes les civilisations existantes. Elle revendique tous les crimes commis par la Commune et n'exprime qu'un regret, celui de n'avoir pas mieux réussi. Tandis que les gouvernements ita-

lien et français se congratulent mutuellement d'avoir percé le Mont-Cenis et lié pour jamais les deux peuples par ce rayon de lumière qui traverse les Alpes, l'Internationale arrive par derrière et déclare nettement que c'est elle qui se servira de cette percée pour faire passer ses idées, culbuter les deux gouvernements dans le même sillon, et teindre les deux drapeaux dans le sang des tyrans, afin que l'uniformité de ses couleurs soit le signe de la destruction des patries.

Elle le dit et le fera, car entre elle et les gouvernements à moitié révolutionnaires qui essaient de la combattre, il y a cette différence qu'elle avance toujours et qu'ils reculent ; elle grandit, et ils s'affaiblissent. Son programme se poursuit, et le leur disparaît. Napoléon III se flattait de l'avoir muselée ; elle l'a jeté à bas d'un coup d'épaule. Victor-Emmanuel ne sera pas plus solide, ni M. Thiers, ni M. de Bismarck lui-même, et dès qu'ils auront cessé de faire les affaires de la Révolution, on verra comment elle les traitera. Ils disparaîtront à leur tour, et alors l'Eglise et la Révolution, qui sont les deux véritables adversaires, se retrouveront en présence et se livreront un dernier et suprême combat.

Voilà ce que chacun entrevoit dans le sombre avenir qui se dresse devant nous. Les habiles le prévoient ; les inspirés le prédisent. Ils ajoutent que l'Eglise triomphera. Nous ne voyons pas en quoi cette prévision prête tant à rire. Qu'elle s'appuie sur cette invincible espérance établie au fond de nos âmes, que la barbarie n'est pas encore appelée à redevenir la maîtresse du monde ; ou qu'elle repose sur des révélations surnaturelles, qu'a-t-elle donc de si extraordinaire ou de si ridicule ? Depuis longtemps, en voyant les désordres, les obscénités et les blasphèmes dont Paris était le foyer, on redoutait pour lui des châtements terribles, et ces craintes se sont confirmées. Quand la guerre fut déclarée entre la France et la Prusse, et que la France commença par livrer le Pape à ses ennemis, nous avons, sans prétendre aucunement au privilège de prophète, annoncé qu'une guerre ainsi commencée ne pouvait être qu'une guerre maudite et se terminerait par des désastres.

Que le *Siècle* et l'*Opinion nationale* consultent à leur gré les prophètes où les hommes d'Etat, qu'ils fassent appel, pour s'éclairer sur l'avenir du monde, aux lumières de la raison ou à celles de la foi ; mais qu'ils ne prétendent pas se passer en même temps de l'une et de l'autre.

ARMAND RAVELET.

## LE DEVOIR.

Notre devoir à tous est le même ; oublier nos haines, nos rancunes, nos divisions ; faire un faisceau de toutes les armes loyales et honnêtes ; ne constituer qu'un parti, le grand parti de l'ordre contre la démagogie qui brûle et démolit ; tandis que nous, nous voulons reconstruire. Ce dernier mot est le mot du devoir, le mot de l'avenir.

Reconstruire ! voilà la nécessité sociale, le programme, le grand but des gens de bien. Nous périssons, parce qu'on a tout démolit ; nous sommes une société sans abri, une caravane campée au milieu des ruines. Soyons une société forte-

ment organisée, et l'on ne nous verra plus à la merci des coups de main et du souffle révolutionnaire ; soyons une nation, et non pas une agrégation d'individus sans liens et sans points d'appui. Les racines d'une société, ce sont les principes ; hors de là, on est aisément fauché faute de solidité et de profondeur. La force d'une nation repose sur le respect de tout ce qui a fait sa gloire.

Les âges reculés ont connu la barbarie ; il en est une autre qui menace les âges nouveaux : c'est la démagogie. Elle est la barbarie de ce temps. Elle nous regarde et nous coudoie, et nous l'avons vue récemment à l'œuvre. Elle a passé sur Paris comme une tempête, et, si elle en avait eu le temps, elle aurait creusé à la France son tombeau.

La démagogie, c'est l'ennemi contre lequel doivent s'armer toutes les forces sociales. Gardons-nous de croire que ses criminels efforts des derniers mois soient ses dernières batailles. Nous l'aurons encore en face. Il y a, pour tout homme de cœur et d'honneur, un poste de combat. Chaque département doit avoir son organisation de l'Union de l'ordre ; c'est l'organisation de la vigilance, de l'information et du conseil ; l'organisation de l'action.

L'homme est impuissant devant l'inconnu, et, dans la situation extraordinaire où nous sommes, nul ne peut savoir par quel chemin se précipiteront les événements ; mais c'est déjà beaucoup que de prévoir et de préparer la lutte. N'être prêt pour rien, c'est la condition des endormis et des incapables. Nos amis comprendront autrement leurs devoirs. Veillons avec dévouement, avec courage, avec intelligence.

Plus nous approchons du moment où va s'engager la lutte électorale pour l'élection des conseils généraux, plus il importe de se tenir prêt et de multiplier les comités pour examiner les candidatures et provoquer le plus grand nombre de votes. Après avoir protesté contre la prédominance de Paris, combien la province serait coupable si elle désertait l'action politique, précisément quand elle vient de recouvrer son autonomie, la liberté de représenter et de défendre ses opinions et ses intérêts ! Un certain nombre d'électeurs, dans la saison actuelle, sont en voyage ou dans les villes d'eau ; mais, dans les circonstances actuelles, l'accomplissement du devoir politique doit passer avant les distractions ou même les soins de la santé, quand il n'y a pas impossibilité absolue ; les absents qui, sans motifs légitimes, resteraient éloignés du scrutin, le 8 octobre, commettraient un véritable crime de lèse-nation ; quant aux électeurs présents dans leurs localités, le vote à la commune rend toute abstention inexcusable. Espérons donc que l'Assemblée, en votant la loi de décentralisation, n'éprouvera pas le cruel mécompte d'avoir trop compté sur l'intelligence et le patriotisme des électeurs. (La Gatine.)

M. de Beust vient d'adresser aux agents diplomatiques de l'Autriche une circulaire sur les résultats des entrevues de Gastein et de Salzbourg. Elle déclare, ce que l'on avait toujours soupçonné, qu'aucun traité n'a été signé par les deux empe-

reurs, et que les négociations se sont bornées à un échange de protestations d'amitié et à des conversations sur la situation générale de l'Europe.

Un des correspondants du *Temps* en Allemagne, lui transmet l'analyse suivante du document diplomatique dont il s'agit et qui a dû être communiqué officieusement au gouvernement français :

« La pièce que le comte de Beust a adressée, le 12 septembre, à l'occasion de l'entrevue de Gastein, aux agents de l'Autriche-Hongrie à l'étranger, n'est pas, à ce que je crois savoir, une circulaire proprement dite, mais seulement une « dépêche » destinée à renseigner les ambassadeurs. C'est officieusement, tout au plus, et sans qu'il leur en ait été laissé copie, qu'elle a été communiquée aux gouvernements étrangers. Cette dépêche appuie expressément sur ce fait, qu'à Gastein et à Salzbourg on n'a formulé ni « traités » ni « conventions. » L'expérience des dernières années a montré combien ces « remparts de papier » sont impuissants à défendre la paix et la sécurité des Etats. Par contre, les conférences des deux chanceliers ont scellé le rapprochement sincère, préparé depuis des mois, entre Berlin et Vienne ; et le sentiment qui s'était formé en eux depuis long temps, s'est changé en une ferme conviction, c'est que les intérêts des deux empires voisins courent « presque partout » parallèlement l'un à l'autre, et ne peuvent, par conséquent, que regagner à être poursuivis en commun.

» L'empereur François-Joseph, ainsi que le chancelier de l'empire autrichien et les deux ministres dirigeants de l'Autriche-Hongrie, ont rapporté de ces entrevues la ferme conviction que la Prusse, la tête actuelle de l'Allemagne, ne ressent pas moins que l'Autriche le besoin de la paix générale, et c'est ainsi que l'on a abouti tout naturellement à la résolution d'amener désormais et avant tout une entente entre l'Allemagne et la monarchie austro-hongroise sur toutes les questions et sur tous les événements qui pourront surgir.

» L'amour de la paix, généralement reconnu de cette dernière puissance, est pour l'Europe une garantie que cette entente, loin d'avoir un caractère menaçant pour n'importe quel Etat, ne peut qu'être de nature à étouffer dans leur germe les oppositions et les haines créées par les événements les plus récents. « C'est ainsi, en particulier, que l'Autriche-Hongrie pourra plus utilement servir les vrais et durables intérêts de la France auprès de la Prusse qui lui est désormais rattachée par des liens plus intimes que si elle eût observé vis-à-vis de cette puissance une attitude jalouse et méfiante. »

» Faisant allusion à un discours qu'il a prononcé dans la séance de la délégation du Reichsrath du 1<sup>er</sup> juillet, le comte de Beust proclame qu'il est, ainsi que l'Etat dont il dirige la politique extérieure, l'ami, mais « l'ami sincère » de la France, et à ce titre il exprime l'espoir « que les patriotes français sages renonceraient à des idées de vengeance sans espoir, et emploieraient, au contraire, tous leurs efforts à recueillir les trésors spirituels et matériels de leur patrie et à la faire renaître sous la protection de la paix eu-

» ropéenne générale. » Enfin, la dépêche donne encore quelques indications sur les résolutions communes prises à Gastein pour la défense des intérêts sociaux contre les menées du parti anarchique en Europe : elle laisse entrevoir que, à cet égard seulement, des résolutions écrites lient les deux cabinets. »

Malgré l'absence d'un traité formel, il résulte néanmoins de la circulaire de M. de Beust, que l'Autriche, involontairement ou de son plein gré, est entraînée dans la politique prussienne, et qu'elle est destinée à la seconder en toute occasion. Il est certain que le rôle de l'Autriche a perdu toute sa personnalité, et que cette puissance est fatalement liée à la fortune du César d'Allemagne jusqu'au jour où celui-ci finira par tomber à son tour.

Dans la note de M. de Beust, il y a à l'adresse de la France une sorte de phrase menaçante par laquelle le ministre autrichien nous engage vivement à renoncer à toute tentative de revanche, et à travailler uniquement à notre reconstruction intérieure.

M. de Beust se méprend, et dans sa bouche ce langage est singulier.

Qu'après la bataille de Sadowa, l'Autriche ait déposé les armes sans tenter un suprême effort pour sa délivrance ; qu'elle ait piteusement imploré la pitié de son vainqueur ; qu'après avoir été si rudement châtiée en 1866 par le roi de Prusse elle se prosterne aujourd'hui devant lui, cela ne regarde qu'elle-même.

Qu'elle nous engage à faire de même, c'est autre chose ! Nous avons, Dieu merci ! conservé en France le sentiment de la dignité nationale et le respect jaloux de notre honneur. Nous sommes de ceux qui pensent qu'il n'y a point de distinction entre la morale publique et la morale privée, et qu'une nation fière ne doit pas plus pardonner un outrage sanglant qu'un homme de cœur ne le fait en pareil cas.

Cette manière de voir n'exclut pas la plus extrême prudence, loin de là. Et les déclarations de l'Autriche nous sont précieuses en ce sens qu'elles nous permettent de ne point perdre un temps précieux à la recherche d'alliances devenues fort difficiles. (Phare de la Loire.)

Le mouvement religieux menace à son tour de devenir interminable. A peine le congrès des anciens catholiques de Munich est-il dissous, que déjà nous apprenons la convocation de deux autres congrès : l'un à Berlin, où les théologiens du parti du Centre, de concert avec les luthériens confessionnels, chercheront les justifications oratoires de leur attitude réactionnaire ; l'autre à Darmstadt, où se réunira la grande assemblée de l'association des protestants allemands. Dans cette dernière, le professeur Bluntseh soumettra une proposition pour demander au gouvernement l'expulsion des Jésuites. — Nous avons dit que cette proposition serait favorablement accueillie par le gouvernement qui a la haute main dans toutes ces agitations anti-catholiques. Dans toutes les assemblées, on remarque la présence de fonctionnaires de l'Etat, et même des dignitaires de la couronne. Le grand rêve de M. de Bismarck, après avoir fait l'Allemagne une sous le rapport politique, c'est de la rendre une sous le rapport religieux, c'est-à-dire protestante. Nous en avons une nouvelle preuve dans la circulaire suivante, adressée au clergé catholique de l'Alsace :

« Le gouvernement impérial a acquis la conviction que le clergé catholique est le principal fauteur des agitations en Alsace ; dans les entretiens privés et du haut de la chaire, il excite la population contre l'état de choses actuel. C'est pour ce motif que le gouvernement sévira avec toute la rigueur des lois contre ceux qui ne rempliront pas scrupuleusement leurs devoirs de citoyens. »

Le grand docteur Döllinger n'a pu faire prévaloir ses opinions au congrès des vieux : l'immense majorité s'est prononcée pour les opinions beaucoup plus avancées du chevalier Schulté. Elle n'a pas voulu garder les apparences hypocrites du prévôt de Munich ; elle a voté la rupture ouverte, l'organisation d'une église à côté de l'Eglise, la formation de diocèses, de paroisses, etc.

Dépourvu par cette démonstration significative de son auréole d'infailibilité, l'auteur du mouve-

ment janiste n'a plus voulu reparaitre aux séances devant un public qui acceptait comme irréfutables les *effata* passionnés du professeur de Prague.

Voici le texte du programme présenté par Döllinger et ses principaux disciples au congrès convoqué par eux à Munich :

Nous maintenons fermement l'ancienne foi catholique, telle qu'elle est fondée sur les Ecritures et la tradition, ainsi que l'ancien culte catholique.

Nous nous considérons comme membres de l'Eglise catholique et jouissant de tous ses droits, et nous ne nous laisserons exclure ni de la communauté de l'Eglise, ni des droits religieux et civils résultant pour nous de cette communauté.

Nous déclarons que les censures politiques prononcées contre nous sont sans objet et arbitraires.

Nous plaçant sur le terrain de l'acte de foi, tel qu'il est encore contenu dans le symbole de Trente, nous repoussons les dogmes arrêtés sous le pontificat de Pie IX en contradiction avec la doctrine de l'Eglise et les principes suivis par le concile des apôtres, notamment le dogme de l'infailibilité et de la juridiction ordinaire suprême et immédiate du Pape.

Nous maintenons fermement l'ancienne constitution de l'Eglise. Nous repoussons toute tentative d'enlever aux évêques la direction immédiate et indépendante des églises particulières.

Nous répudions la doctrine contenue dans les décrets du Vatican que le Pape est le représentant unique institué par Dieu de toute l'autorité et du pouvoir de l'Eglise, parce qu'elle est en opposition avec le canon du Concile de Trente, d'après lequel il existe une hiérarchie, instituée par Dieu, d'évêques, de prêtres et de diacres.

Nous reconnaissons la primauté de l'évêque de Rome telle qu'elle a été reconnue par les Pères et les conciles dans l'ancienne Eglise chrétienne non divisée, en vertu de l'Ecriture.

a. Nous déclarons que les dogmes ne peuvent être définis uniquement par une sentence du Pape et par l'assentiment ouvert ou tacite des évêques qui ont prêté au Pape le serment d'obéissance absolue, mais seulement en conformité avec l'Ecriture sainte et l'ancienne tradition de l'Eglise, telle qu'elle est contenue dans les Pères et les conciles reconnus. Même un concile, auquel il ne manquerait pas, comme au concile du Vatican, des conditions extérieures nécessaires pour lui donner la valeur d'un concile œcuménique, mais qui, avec l'assentiment unanime de ses membres, romprait avec les bases et le passé de l'Eglise, ne pourrait pas proclamer des décrets ayant force obligatoire pour les consciences des membres de l'Eglise.

b. Nous déclarons que les décisions d'un concile doivent être reconnues par le sentiment religieux du monde catholique et la science catholique, comme conformes à la foi originelle et traditionnelle de l'Eglise. Nous réclamons pour les membres laïques et du clergé de l'Eglise catholique, ainsi qu'à la théologie scientifique, le droit de témoignage et d'opposition dans la fixation des dogmes de la foi.

c. Nous demandons une réforme de l'Eglise avec le concours de la science théologique et canonique. Cette réforme devra se faire conformément à l'esprit de l'ancienne Eglise ; faire disparaître les abus et les vices existant aujourd'hui, et notamment faire droit aux justes désirs des populations catholiques de prendre part aux affaires de l'Eglise.

Nous déclarons que c'est à tort qu'on a fait à l'Eglise d'Utrecht le reproche de jansénisme, et que, par conséquent, il n'y a pas, en matière de dogme, d'opposition entre elle et nous.

Nous espérons être réunis de nouveau avec les Eglises grecque, orientale et russe, dont la séparation a eu lieu sans nécessité absolue, et qui n'est fondée sur aucune différence essentielle en matière dogmatique ; que, par la voie de la science et les progrès de la civilisation chrétienne, une entente graduelle finira par s'établir avec les autres confessions chrétiennes, notamment avec les Eglises protestantes et épiscopales de l'Angleterre et des Etats Unis, à la même condition que les réformes demandées.

d. Nous considérons comme indispensable l'étude de la science pour l'éducation du clergé catholique. Nous considérons comme dangereuse l'exclusion artificielle du clergé de la culture intellectuelle de notre siècle et leur claustration dans des séminaires et des établissements d'instruction supérieure dirigés par des évêques.

Nous demandons que l'autorité laïque concoure à l'éducation et à la formation d'un clergé moral, pieux, scientifiquement instruit et patriotique.

Nous demandons pour le clergé et le bas clergé une position digne et à l'abri de tout arbitraire hiérarchique.

Nous repoussons l'amovibilité arbitraire, *Amovibilitas ad nutum*, introduite par le droit français, du bas clergé.

e. Nous reconnaissons les constitutions garantissant la liberté civile et la civilisation humanitaire de nos pays. C'est pour cela aussi que nous répudions le dogme de l'autorité absolue du Pape, qui menace l'Etat, et que nous déclarons vouloir appuyer fidèlement et fermement nos gouvernements dans la lutte contre l'ultramontanisme dogmatisé dans le *Syllabus*.

Comme c'est manifestement la Compagnie dite de Jésus qui a causé le funeste bouleversement existant actuellement dans l'Eglise, attendu que cet ordre a abusé de son pouvoir pour propager et entretenir dans la hiérarchie du clergé et du peuple des tendances hostiles à la civilisation, dangereuses pour l'Etat et antinationales, qu'il enseigne et pratique une morale fautive et corruptrice, nous exprimons la conviction que la paix, la prospérité et la concorde dans l'Eglise et les rapports convenables entre elle et la société civile ne seront possibles que lorsqu'on aura mis fin à l'activité universellement nuisible de cet ordre.

Comme membres de l'Eglise catholique non encore altérée par les décrets du Concile du Vatican, à laquelle les Etats ont garanti la reconnaissance politique et la protection publique, nous maintenons aussi tous nos droits aux biens et aux titres de possession de l'Eglise.

Munich, 21 septembre 1871.

Le Comité de rédaction :

DOELLINGER, REINKENS, SCHULTE, HUBER, MASSEN, LANGEN, FRIEDRICH.

Le traité de commerce sur le point d'être conclu entre la France et la Prusse appelle en ce moment l'attention de l'Angleterre, toujours soucieuse de faire tourner les événements au profit de son intérêt.

Le gouvernement britannique aurait demandé à M. Thiers s'il entendait étendre à tous les pays qui ont un traité de commerce avec la France les conditions de faveur accordées à l'Alsace-Lorraine.

On sait que, dans les traités de commerce, on inscrit généralement la clause que les parties contractantes seront traitées comme la nation la plus favorisée, dans le cas où l'une d'elles ferait ultérieurement un traité avec une autre nation.

Comme le traité anglo-français est établi sur cette base, on voit poindre la réclamation de l'Angleterre.

Le *Siècle* publie l'article suivant, qui fera certainement sensation :

« Il n'y a pas de conspiration bonapartiste, disent certaines personnes. C'est possible. Mais on ne voit pas que l'armée ne soit travaillée par les agents de l'ex-empereur. On ne niera pas non plus le fait suivant :

« Mardi dernier, au camp de Satory, un grand dîner réunissait un certain nombre d'officiers de l'ancienne armée impériale. Durant le repas, on a dit, cela va de soi, tout le mal possible de M. Thiers et de la République.

« Au dessert, on a bu à la santé du triste héros de Sedan.

« A minuit, on s'est séparé au cri de : *Vive l'empereur !*

« Le gouvernement a fait partir le lendemain pour la Loire un des régiments qui campaient à Satory. »

On écrit de Strasbourg, le 26 septembre :

« L'empereur d'Allemagne est attendu demain à Strasbourg. Les conquérants voulaient que la ville fit une réception triomphale à Guillaume ;

mais la seule annonce de cette visite insultante a surexcité au plus haut degré le patriotisme des habitants justement indignés que le vainqueur osât paraître en triomphe au milieu d'une cité pleine de ruines et de deuil.

« Il y a quelques jours, le maire fut prévenu et déclina toute initiative. Sommé assez hautainement de procéder lui-même à la cérémonie de la remise des clefs, il répondit qu'il ne pouvait rien sans le conseil municipal, lequel déciderait ce qu'il y avait à faire. Le conseil municipal, consulté, répondit fièrement que l'empereur Guillaume n'avait pas besoin des clefs, qu'il n'avait qu'à entrer par les brèches qu'ont ouvertes ses canons.

« Cette réponse déplut fort, mais il fallut s'en contenter.

« Si Guillaume, malgré le mauvais accueil qui l'attend, se décide à venir à Strasbourg, il trouvera la ville en deuil, les rues désertes, les maisons fermées. Toute la population française s'est donné rendez-vous pour ce jour-là même à la cathédrale, où doit avoir lieu un service solennel pour les morts de la guerre ; de sorte que s'il plaît au vainqueur d'enfoncer aussi les portes de la cathédrale, au lieu du *Te Deum* que l'évêque lui a déjà refusé, il entendra le *De profundis* chanté par tout un peuple fidèle, en mémoire de ceux qui sont morts plutôt que de se rendre à nos odieux ennemis. Nos maîtres voudraient bien germaniser l'Alsace, mais ils n'en feront jamais, nous le jurons, qu'une Pologne française, jusqu'à ce que, par la grâce de Dieu, nous retournions à votre vraie patrie. »

Le même correspondant écrit :

« Ces jours derniers, une pieuse cérémonie funèbre s'est accomplie à Strasbourg, en présence de quelques témoins seulement.

« Le corps du brave commandant du génie Ducrot, tué à son poste pendant le siège, était rendu à sa femme, à ses enfants, à son frère, le général. Un prêtre de Rouen, où habite la famille du défunt, était venu le chercher, en compagnie d'un parent. L'administration des chemins de fer allemands, par ordre de l'autorité sans doute, refusa de transporter la dépouille mortelle du commandant. Il fallut recourir à un brasseur de bière, qui fit une place à ce cercueil dans un wagon chargé de tonneaux.

« L'exhumation se fit secrètement. Un plus grand concours de personnes eût donné des craintes aux vainqueurs ; mais, au départ, un des assistants remit au prêtre un paquet, qu'il ne devait défaire qu'à l'arrivée, en présence de la veuve du défunt. C'était une couronne d'immortelles, avec ces mots :

« *Les habitants de Strasbourg !*

« Un de ceux qui étaient présents dit encore au prêtre : « Monsieur, vous emportez les restes du seul homme qui nous ait défendus. » Voilà une parole pour l'histoire.

« Le brave commandant Ducrot, défenseur de la citadelle, était aussi aimé qu'estimé des habitants. S'il mérita ce rare éloge, qui le met au-dessus de toutes les accusations, lesquelles n'ont pas même manqué au général Urich, à Strasbourg, il en est un autre qu'il mérita également, c'est d'avoir été un des seuls officiers de la garnison à remplir publiquement ses devoirs religieux. »

LA COMMISSION DE RÉVISION DES GRADES.

Nous demandions naguère des nouvelles de la commission parlementaire instituée pour procéder à la révision des grades accordés, depuis le 16 juillet 1870, par l'Empire et par la République.

Le *Journal officiel* nous annonce que cette commission, présidée par le général Changarnier, a terminé ses opérations en ce qui concerne les officiers généraux dont la situation devait être soumise à son examen.

« Il ne reste plus aujourd'hui, dit la commission officielle, qu'à assurer l'exécution des décisions qu'elle a prises à l'égard de cette première catégorie d'officiers, et les ordres nécessaires vont être donnés sans retard par le ministre de la guerre. »

Cette communication ne répond pas à la légitime satisfaction du public.

La commission, pour être dans l'esprit de son

mandat, aurait dû publier dans le *Journal officiel* :

1° La liste des officiers généraux dont la situation a été soumise à son examen ;

2° La décision qu'elle a cru devoir prendre à la suite de cet examen, et les raisons juridiques sur lesquelles elle s'est appuyée.

Nous craignons qu'en cherchant à dérober son travail à la lumière et au contrôle de l'opinion, elle n'en infirme l'autorité morale.

Tout ce qui concerne notre armée ne doit être touché, en ce moment surtout, qu'avec la plus délicate circonspection et avec l'assentiment du public.

Cet assentiment sera-t-il acquis à l'œuvre ténébreuse de la commission parlementaire de la révision des grades ? Nous n'oserions le lui promettre, et sans doute elle n'a, pas plus que nous, d'illusions sur le mérite de son œuvre.

Quelque soin qu'elle ait pris pour le dissimuler, il ne peut rester ignoré au-delà de plusieurs jours.

Dès que nous en aurons reçu communication, nous l'examinerons en détail, et nous ne manquerons pas de signaler certaines lacunes invraisemblables, mais trop réelles, que la faiblesse et l'esprit de coterie ont réussi à y introduire.

(Paris-Journal.)

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Faits Divers.

On lit dans la *Presse* :

Nous apprenons que la commission de permanence de l'Assemblée nationale a invité M. Jules Simon à quitter l'hôtel du ministère de l'instruction publique de la rue de Grenelle, où il était venu se fixer, et à rentrer à Versailles, résidence officielle de tous les ministres.

— Le génie prussien procède en ce moment au tracé de quatre nouveaux forts, aux environs de Metz, ce qui portera à neuf le nombre des fortifications avancées de cette place déjà si formidable.

Ajoutons que les travaux d'approche, exécutés à la bâte, sous le feu de l'ennemi, par le général Coffinières, sont intégralement conservés par les nouveaux maîtres de Metz.

— La Comédie-Française compte depuis quelques temps deux habitués de plus.

Le duc d'Aumale et le duc de Nemours ne manquent pour ainsi dire pas une seule représentation.

— Saviez-vous que le général Urich était le beau-frère du général allemand de Werder, le même qui a assiégé Strasbourg ?

Il paraît, du reste, que le général Urich se vante rarement de cette parenté.

— L'étude de la gymnastique va être établie dans l'armée française sur des bases bien plus larges qu'avant la guerre. Les exercices seront minutieusement réglés et obligatoires; des concours seront institués, des récompenses accordées, des prix mêmes distribués.

L'escrime, jusqu'à présent fort négligée dans nos régiments, recouvrerait aussi la place qui lui est due dans tout bon système d'instruction militaire.

Ces exercices du corps, outre qu'ils sont hygiéniques et fortifiants, auront l'avantage d'habituer nos soldats à la fatigue, à la marche, à l'adresse, toutes choses, il faut en convenir, hélas ! où les Allemands se sont montrés leurs supérieurs.

On ne peut qu'applaudir à ces excellentes et prévoyantes mesures. Mais qu'on y tienne la main, car tout chez nous périclite à l'usage !...

### PRÉSERVATION DE LA ROUILLE.

M. Craco Calvert affirme que le fer, plongé pendant quelques minutes dans une solution de carbonate de potasse ou de soude, ne se rouillera plus pendant des années, quoique continuellement exposé à une atmosphère humide. On avait remarqué depuis longtemps dans les fabriques de soude et de savon que les alcalins caustiques, potasse et soude, défendaient le fer de la rouille, mais on ne soupçonnait pas que les mêmes bases à l'état de sels conservaient la même propriété qu'à l'état caustique. Peu importe d'ailleurs que la solution soit faite à l'eau pure ou à l'eau de mer.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

ÉLECTIONS DU 8 OCTOBRE.

Les candidats surgissent dans notre pays.

Pour le conseil général, M. Xavier Feuillant a posé sa candidature dans le canton nord-est de Saumur, en concurrence avec M. Charles Bruas.

Pour le conseil d'arrondissement, M. Paul Daburon, ancien notaire, ancien maire des Rosiers, se porte dans le canton nord-ouest de Saumur.

M. Gustave de Fos, conseiller sortant, dans le canton de Gennes.

M. Guionis-Joubert, maire de Doué, conseiller sortant, dans le canton de Doué.

M. Nau, maire du Puy-N-Dame, dans le canton de Montreuil-Bellay.

MM. Girard Edouard et Lambert-Lesage, pour le canton sud de Saumur.

M. Daburon, propriétaire aux Rosiers, nous a adressé la lettre suivante que nous nous empressons de publier :

Monsieur,

Ayant eu occasion de parcourir votre journal de jeudi dernier, j'y ai remarqué la signature J.-B. Coulon en bas d'une lettre adressée à un M. A. — J'ai été curieux de la lire, me souvenant d'une lutte que je soutins contre son auteur, il y a quelque vingt ans, en présence d'un auditoire nombreux qu'il fascinait de sa parole.

Je dirai, après cette lecture, à M. Coulon, ce qu'il dit lui-même à M. A... « Je ne doute point de votre sincérité; j'ai l'habitude de croire à la franchise. » Mais j'ai retrouvé dans votre lettre le même vice qui m'avait frappé dans vos harangues de 1848, et contre lequel se révolta mon bon sens, mon goût du juste et de l'honnête : un mélange confus de beaucoup d'erreurs et de quelques vérités jetées ensemble pêle-mêle, phrases sonores qui ont l'air d'être quelque chose et qui ne sont rien, machines à démolition, sans une seule pierre pour reconstruire.

Rien de plus dangereux que ce genre d'écrits et de style. Si nos mœurs, qu'on avoue être si malades, ne peuvent être guéries que par de tels remèdes, elles sont, hélas ! définitivement perdues.

Je laisse de côté la Saint-Barthélemy, le pape Grégoire XIII, même le P. Loriguet, etc., qui n'ont absolument rien à faire ici. Quel rapport y a-t-il entre le XVI<sup>e</sup> siècle et le nôtre, entre Grégoire XIII et Pie IX ?

Mais je relève quelques-unes de vos phrases. Les voici textuellement :

« Vous, vos évêques et vos cardinaux, vous avez trompé le peuple au nom de Dieu; vous avez appelé le parjure l'homme de la Providence; la République fut acclamée traîtreusement par les de Falloux et les Montalembert. Vous avez tout convoité, tout obtenu; on ne vous demandait que des serments que vous ne refusiez point, etc., etc. »

Mon Dieu ! M. Coulon, si vous dites vrai, si tout cela est exact, notre pays est bien malheureux, bien bas, bien vil ! Si nos évêques, nos cardinaux, nous tous catholiques, avons trompé le peuple, au nom de Dieu; si ce sont des traîtres que les Falloux, les Montalembert, où sont donc, où trouver les purs, les honnêtes gens ? Quoi ! Montalembert, de Falloux, probablement aussi leurs amis, les Lacordaire, les Dupanloup, des traîtres, des corrupteurs ! Cela vaut la peine d'être prouvé. Prouvez-le, je me charge de vous répondre.

Et se dire qu'un pareil langage peut être tenu et se faire entendre en plein conseil municipal, dans une ville comme Saumur, et même avoir place dans un rapport écrit !

Mais ne voyez-vous pas que, par de telles insinuations, de telles calomnies, on prépare les esprits et les cœurs à la haine, aux crimes, aux assassinats.... témoin ceux de Paris ?

Vous me permettez, Monsieur, d'ajouter que j'en sais, par expérience personnelle, quelque chose. J'ai failli un jour, vous ne l'aurez pas oublié, être assassiné. Fût-ce par les amis, les sectateurs des Falloux, des Montalembert, ou par..... ?

Je n'entrerai pas, Monsieur, dans les questions de dogme, de vérité ou de fausseté de la religion, — questions que ce serait profaner de les traiter

ici entre vous et moi. — Laissez-moi seulement vous dire que ce ne sont pas seulement les catholiques, les croyants, qui rendent justice et hommage au clergé français, à nos prêtres, à nos évêques, ce sont, sans distinction, tous les hommes éclairés et honnêtes. Je pourrais citer les plus grands noms : un Guizot, protestant, un Thiers, un Jules Simon ; jadis Cousin, Villemain, — ce nom doit vous rappeler quelque chose. — un Freslon, un Bordillon, mille autres, les plus éclairés et les meilleurs, quoique peu orthodoxes. Je vous ai demandé vos preuves ; si vous me demandez les miennes, je suis prêt à vous les donner.

Ab ! ne prenons pas le plaisir insensé, cruel, de tout détruire ! Ce n'est pas en niant les hommes vertueux, qu'on fera renaître la vertu. C'est en les affirmant, au contraire, en les proclamant, en les honorant.

Où, vous avez raison quand vous dites : « Le sens religieux se trouve dans tout ce qu'il y a de grand et d'admiré (vous avez voulu dire sans doute admirable), dans l'amour de la famille, de la patrie, de l'humanité, dans le dévouement et le sacrifice. » Mais la religion chrétienne, catholique, est-elle autre chose ? N'est-ce pas la religion de l'amour, du dévouement, du sacrifice ? Et voulez-vous séparer, dans votre estime, ses ministres d'elle ? Le pourriez-vous sans mentir, inventer, calomnier ?

Vous parlez de ce qui est grand, admiré, et vous dites : là aussi est le sens religieux.

Je relis, Monsieur, dans ce moment même, l'*Iliade* d'Homère. Vous avouerez que ce poème est beau, grand, sublime, excellent modèle à imiter. Eh bien ! je remarque, et vous pourrez le vérifier, qu'on n'y parle jamais qu'avec respect et sympathie des ministres de la religion de ce temps ; on les appelle vénérables, sacrés, divins. On ne leur jette pas l'insulte et l'opprobre.

Voilà, Monsieur, le beau, le grand, l'admiré, pour me servir de vos expressions.

J'ai l'honneur d'être, etc. F. DABURON.

M. Bodin, maire de Saumur, nous a adressé une lettre en réponse au dernier article de M. Paul Ratouis sur les Hospices de Saumur. Le temps et l'espace nous manquent aujourd'hui pour donner cette réplique; nous la publierons au prochain numéro.

Dans sa séance du 29 septembre, le conseil municipal de Tours, appelé par le ministre de la guerre à faire connaître le concours qu'il peut apporter dans l'installation à Tours de deux régiments d'artillerie et d'une école d'application, a décidé que la ville contribuerait pour un quart dans la dépense, à la condition toutefois que ce quart ne dépassera pas 800,000 francs.

On assure qu'il serait question d'introduire une modification dans les opérations nécessaires au chargement des lettres qui, dans les grands centres de commerce, crée de grandes difficultés au service, à l'heure du départ. C'est, en effet, au dernier moment qu'arrivent, et en très-grand nombre, les paquets de lettres chargées, envoyées par les négociants.

Or, l'opération est assez lente et difficile pour l'employé, qui est obligé de remplir deux imprimés assez longs.

D'après le projet dont on parle, des imprimés avec talons gommés seraient délivrés au public, qui inscrirait lui-même le nom, l'adresse de l'expéditeur et du destinataire, les initiales, la couleur du cachet et la somme, de telle sorte que l'employé n'aurait qu'à mettre le numéro d'ordre et le poids de la lettre, à déchirer le talon, à le coller sur son registre, ce qui demanderait un temps insignifiant, et éviterait l'encombrement et les retards dont le public se plaint.

Nos vergers, dit le *Phare de la Loire*, sont cette année riches en poires et en pommes, et il faut songer à garnir abondamment nos fruitiers. Mais remplir les fruitiers n'est pas tout, il faut encore assurer la conservation des fruits.

Le *Journal de l'Agriculture* indique un moyen de conservation qui n'est pas connu, c'est celui qui consiste à envelopper les fruits charnus, poires, pommes, etc., par une feuille d'étain pur.

Les trois agents principaux qui concourent à la végétation sont la chaleur, la lumière et l'hu-

midité. Si, par un moyen simple et économique, on peut suspendre l'action de ces agents, on aura obtenu un résultat important. Déjà le moyen dont nous parlons est employé sur une grande échelle pour quelques substances alimentaires, fromages, chocolat, vanille, saucissons.

Il peut parfaitement s'appliquer aux poires et pommes. Pour cela, il faut choisir les meilleurs fruits récoltés avec les précautions connues et exempts de toute cause extérieure de décomposition, comme trous divers, piqûres, rouille, choc déterminant une plaie contuse, etc. On prendra des feuilles d'étain n° 15, donnant une moyenne de 320 feuilles de 20 centimètres au kilog. et coûtant, suivant le cours du métal, environ 1 à 1 centime 1/2 la feuille.

On obtiendra ainsi un embaumement partiel du fruit, en le mettant à l'abri de l'air, de la lumière et de l'humidité; on aura conservé ses sucs intérieurs qui traversent toujours plus ou moins l'enveloppe naturelle.

L'enlèvement de l'étain se fera facilement lors de la consommation ou de la vente du fruit, et les restes du métal se vendront 1 fr. 50 à 2 fr. le kilog.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Retrait des timbres-Postes à 10 et à 20 centimes.

Le public est informé que les timbres-postes à 10 et à 20 centimes qu'il a entre les mains pourront, s'il le désire, être changés aux guichets des bureaux, pour la valeur qu'ils représentent, contre des timbres de toute autre catégorie, selon ses convenances; mais que, dans aucun cas, il ne saurait être admis à réclamer le remboursement en numéraire du prix des timbres dont il serait détenteur.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Paris, 2 octobre. — Une lettre de Versailles dit que M. Victor Hugo est allé chez M. Thiers demander la commutation de peine d'Henri Rochefort.

M. Thiers a répondu que la commission des grâces seule pouvait l'accorder.

Vienne, 3 octobre. — La *Nouvelle Presse libre* confirme le démenti officiel opposé à l'analyse publiée par le *Temps* de la circulaire de M. de Beust relative à l'entrevue de Salzbourg.

Cork, 2 octobre. — Un conflit a éclaté entre une patrouille de police et des individus soupçonnés de férianisme; des coups de revolvers ont été tirés; un policeman a été blessé, trois personnes sont arrêtées.

Constantinople, 30 septembre. — 70 personnes sont mortes hier du choléra.

Le travail dans l'arsenal est suspendu à cause du voisinage du quartier attaqué par l'épidémie. Les ouvriers se sont dispersés.

On craint que l'épidémie ne prenne des proportions sérieuses, à moins que quelques fortes pluies ne viennent rafraîchir l'atmosphère et remplir les fontaines.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

BOURSE DU 2 OCTOBRE.

Dern. cours : 3 0/0 en liq.	56.25	B.	0.20 c.
id. fin cour.	56.52		
5 0/0 en liquidat.	92.18 1/2	H.	0.25
id. fin cour.	92.25		
5 0/0 italien . . .	60.55	H.	0.10
Mobilier . . . . .	242.50	H.	2.50
Gaz . . . . .	670.00	B.	5.00
Foncier . . . . .	977.50	B.	2.50
Générale . . . . .	577.50	H.	1.25
Banque de Fr. . . .	3710.00	H.	220.00
Est . . . . .	535.00	B.	3.75
Orléans . . . . .	897.50	H.	12.50
Nord . . . . .	998.75	H.	1.25
Lyon . . . . .	902.50	H.	2.50
Midi . . . . .	637.50	H.	5.00
Autrichiens . . . .	820.00	H.	5.00
Lombards . . . . .	428.75	H.	5.00
Mobilier esp. . . .	493.75	s. v.	0.00
Atlantique . . . .	215.00	s. v.	0.00
Immobilier . . . .	98.15	H.	1.25
Suez . . . . .	185.00	s. v.	0.00

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — La percée des Alpes. (III). — Rome capitale (I). — Nos gravures : le camp de Villeneuve-l'Étang. — L'évacuation. — Gazette du Palais. — Souvenirs d'un mobile (V suite et VI). — Le fort d'Enet. — Le Porteur universel et sur chemin de fer portatif. — Echus.

Gravures : La percée des Alpes : passage de la première locomotive sous le tunnel du Mont-Cenis ; vue prise à l'intersection de la galerie principale avec la voie du raccordement. — Le mont Fréjus ; vue prise de Modane. — L'évacuation des environs de Paris par les Prussiens : les laissez-passer. — Départ d'un convoi d'artillerie à la gare de Nogent. — Remise du fort de Charenton aux autorités militaires françaises. — Le camp de Villeneuve-l'Étang. — Le fort d'Enet, rade de l'île d'Aix, lieu de détention des insurgés prisonniers. — La cage de la batterie, à bord du ponton l'Iphigénie. — Prisonniers regardant la mer, dans une embrasure. — Souvenirs d'un mobile (suite). — Le Porteur universel (3 gravures). — Rébus.

En vente chez Michel Lévy frères, rue Auber, 3, et à la Librairie-Nouvelle, boulevard des Italiens, 15 :

La Guerre en province pendant le Siège de Paris, 1870-1871 ; précis historiques par Charles de Freycinet, troisième édition. Un beau volume in-8°, avec des cartes du théâtre de la guerre. Prix : 7 fr. 50.

Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française, par François de Bourgoing, première coalition, tome III de l'ouvrage. Un volume in-8°. Prix : 7 fr. 50.

Lettres d'un Intercepté, par A. de Pontmartin. Un volume gr. in-18. Prix : 2 fr. 50.

Le Franc-Tireur, chants de guerre, 1870-1871, par Jules Barbier, deuxième édition. Un volume grand in-18. Prix : 3 fr.

Pourquoi ? par Alphonse Karr, brochure in-8°. Prix : 1 fr.

Le Nouveau Monte-Christo (suite et fin des Drame de Londres), par W. Reynolds. Un volume de la collection Michel Lévy. Prix 1 fr.

Les Trois Chapeaux, comédie en trois actes, par Alfred Hennequin. Prix : 2 fr.

Marceline, drame en quatre actes, par Ch. de La Rounat. Prix : 2 fr.

Marché de Saumur du 30 septembre.

Froment (l'h.) 77 k. 28 88	Graine trèfle	50	—
2° qualité. 74 27 75	— luzerne	50	—
Seigle . . . . . 75 14 50	Foin (h. bar.)	780	100
Orge . . . . . 65 11 50	Luzerne —	780	85
Avoine h. bar. 50 9 50	Paille —	780	80
Fèves . . . . . 75 16 —	Amandes . . . . .	50	—
Pois blancs. 80 40 —	— cassées . . . . .	50	—
— rouges. 80 40 —	Cire jaune. . . . .	50	180
Graine de lin. 70 — —	Chanvre tillé	—	—
Colza . . . . . 65 — —	(52 k. 500) — à —	—	—
Chenevis. . . . . 50 — —	Chanvre broyé	—	—
Huile de noix 50 k. — —	Blanc . . . . .	—	—
— chenevis 50 — —	demi-couleur . . . . .	—	—
— de lin. 50 — —	Brun. . . . .	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1870.	1 <sup>re</sup> qualité	115	à 160
Id.	2 <sup>e</sup> id.	90	à 100
Ordin., envir. de Saumur 1870,	1 <sup>re</sup> id.	80	à 97
Id.	2 <sup>e</sup> id.	»	à »
Saint-Léger et environs 1870,	1 <sup>re</sup> id.	75	à 85
Id.	2 <sup>e</sup> id.	»	à »
Le Puy-N.-D. et environs 1870,	1 <sup>re</sup> id.	75	à 80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	»	à »
La Vienne, 1870. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	45	à 50

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1870. . . . .	100	à 120
Champigny, 1870. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	140 à 200
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Varrains, 1870. . . . .	»	à »
Varrains, 1870. . . . .	80	à 100
Bourgueil, 1870. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	90 à 120
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Restigné 1870. . . . .	85	à 90
Chinon, 1870. . . . .	1 <sup>re</sup> id.	80 à 85
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	» à »

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom.

(265)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Genes.

VENTE

PAR LICITATION,

Aux enchères publiques

De

BIENS IMMEUBLES

Situés en la commune de Trèves-Cunault.

Appartenant à la famille Oger-Dupuis.

L'adjudication aura lieu le dimanche vingt-deux octobre 1871, à midi, à la mairie de Trèves-Cunault, par le ministère de M<sup>e</sup> Bourdais, notaire à Genes.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, du seize septembre 1871, enregistré et signifié ;

A la requête de : 1<sup>o</sup> Pierre Oger, journalier, demeurant à Angers ; 2<sup>o</sup> Clément Oger, soldat au 26<sup>e</sup> régiment d'infanterie, en garnison à Courbevoie, domicilié en la commune de Trèves-Cunault ; 3<sup>o</sup> Louis Oger cultivateur, demeurant à la Brazonnerie, commune de Trèves-Cunault ; 4<sup>o</sup> Auguste Oger, domestique, demeurant à Baugé ; 5<sup>o</sup> Marie Dupuis, veuve de feu Pierre Oger dont elle était la seconde femme, cultivatrice demeurant à la Brazonnerie, commune de Trèves-Cunault, ayant été commune en biens avec son mari ; tous poursuivants, ayant constitué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur ;

En présence de : 1<sup>o</sup> Michel Dupuis, perrayer, demeurant en la commune de Trèves-Cunault, au nom et comme tuteur ad hoc de Louis, Joseph, Emile et Eugène Oger, enfants mineurs de feu Pierre Oger et Marie Dupuis, sa veuve ; 2<sup>o</sup> Louis Besnard, perrayer, demeurant en la commune de Trèves-Cunault, subrogé-tuteur desdits mineurs ; colicitants, ayant constitué pour avoué M<sup>e</sup> Labiche, avoué demeurant à Saumur ;

Tous les sieurs Oger et les mineurs Oger, héritiers chacun pour un huitième de feu Pierre Oger, leur père.

Désignation des biens.

1<sup>o</sup> LOT.

Un logement, situé à la Brazonnerie, commune de Trèves-Cunault, comprenant trois chambres dont une à cheminée, grenier au-dessus couvert en ardoises, une cave voûtée, deux écuries ; au couchant de la maison, des bâtiments en ruines où se trouve un four, et terrain y attenant ; le tout contenant trente-quatre ares vingt-six centiares, joignant au nord un chemin, au levant le second lot, par une ligne droite ayant soixante-neuf mètres de longueur, au midi le troisième et le quatrième lot, par une ligne droite, au couchant Chauveau.

Ce lot forme hache au couchant, et a sur le chemin, au nord, une largeur de cinquante-trois mètres soixante centimètres, et au midi, une largeur de quarante-deux mètres dix centimètres.

Mise à prix . . . . . 2,400 fr.

A reporter. 2,400 »

Report. 2,400 »

2<sup>o</sup> LOT.

Un morceau de terre labourable, situé à la Brazonnerie, commune de Trèves-Cunault, contenant quarante ares cinquante centiares, joignant au nord un chemin, au levant François Besnard, au midi Sauvestre, au couchant le premier et le troisième lot, par une ligne droite.

Ce morceau a, au nord, une largeur de vingt-sept mètres vingt centimètres.

Mise à prix . . . . . 700 »

3<sup>o</sup> LOT.

Un morceau de terre et vigne, situé à la Brazonnerie, commune de Trèves-Cunault, contenant cinquante-six ares trente-sept centiares, joignant au nord le premier lot, par une ligne droite ayant de longueur trente-un mètres vingt centimètres, au levant le deuxième lot, Sauvestre, Blesteau et Godeau, au midi un chemin, sur une largeur de vingt mètres, au couchant le quatrième lot, par une ligne droite.

Mise à prix . . . . . 1,100 »

4<sup>o</sup> LOT.

Un morceau de terre, situé à la Brazonnerie, commune de Trèves-Cunault, contenant soixante ares cinquante-sept centiares, joignant au nord le premier lot et Chauveau, par une ligne droite, au levant le troisième lot, par une ligne droite, au midi le chemin, sur une largeur de vingt-cinq mètres quarante centimètres, au couchant Brard.

Mise à prix . . . . . 800 »

5<sup>o</sup> LOT.

Un morceau de terre, situé au Bois-Prieur ou les Litres, commune de Trèves-Cunault, contenant quatre-vingts ares quatre-vingts centiares, en figure de hache, joignant au nord un chemin, sur une largeur de sept mètres cinquante centimètres, au levant le sixième lot, par une ligne droite, au midi Brard, et au couchant Chauveau.

Mise à prix . . . . . 300 »

6<sup>o</sup> LOT.

Un morceau de terre, situé au Bois-Prieur ou les Litres, commune de Trèves-Cunault, contenant soixante-treize ares quarante centiares, joignant au levant le septième lot, par une ligne droite, et M. Dupuis, au midi Brard, sur une largeur de quarante-neuf mètres soixante centimètres, au couchant le cinquième lot, par une

A reporter. 5,300 »

Report. 5,300 »  
ligne droite, et au nord le le chemin, sur une largeur de trente-sept mètres trente centimètres.

Mise à prix . . . . . 450 »

7<sup>o</sup> LOT.

Un morceau de terre labourable, situé au Bois-Prieur ou les Litres, commune de Trèves-Cunault, contenant vingt-deux ares quatre centiares, joignant au levant M. Dupuis, au midi M. Dupuis, sur une largeur de quatorze mètres quatre-vingts centimètres, au couchant le sixième lot, par une ligne droite, au nord le chemin sur une largeur de quatorze mètres cinquante centimètres.

Mise à prix . . . . . 250 »

8<sup>o</sup> LOT.

Un morceau de terre, situé aux Baunais, commune de Trèves-Cunault, contenant vingt-trois ares soixante-neuf centiares, joignant au levant un chemin, au midi Meunier et Laboureau, au couchant M. Dupuis, au nord Esnant-Lecsvre.

Mise à prix . . . . . 400 »

9<sup>o</sup> LOT.

Un morceau de terre et bois, aux Champs-Blancs, commune de Trèves-Cunault, joignant au levant et au midi Blesteau, au couchant M<sup>me</sup> Baudriller, au nord les mineurs Ortion.

Mise à prix . . . . . 100 »

Total des mises à prix . . . 6,500 »

Tous ces biens sont situés canton de Genes, arrondissement de Saumur.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M<sup>e</sup> Bourdais, notaire à Genes.

Dressé à Saumur, par l'avoué sous-signé, le 3 octobre 1871.  
Signé : CHEDEAU,  
Enregistré à Saumur le 3 octobre 1871, f<sup>o</sup> c. Reçu un franc et vingt centimes pour dixièmes.  
(294) Signé : ROBERT.

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Par le ministère de M<sup>e</sup> DENIEAU,

DEUX FERMES,

AU VAU-DE-CHEVRÉ.

Commune de la Breille et par extension commune de Brain-sur-Allonnes,

Contenant ensemble environ 80 hectares en terre, vignes, prés, landes et bois-taillis.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire. (278)

Etudes de M<sup>e</sup> FLEURY, notaire à Nantes, et de M<sup>e</sup> TAHET, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

A VENDRE

LES DEUX MÉTAIRIES

DU GRAND-GROLLAY,

Et diverses PARCELLES détachées de la métairie du Petit-Grollay ;

Le tout situé en la commune de la Salle-de-Vihiers (Maine-et-Loire) ; D'une contenance de 68 hectares 59 ares 82 centiares. (291)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Portail-Louis, servant autrefois au café du Petit-Caveau ; et une cave, rue Haute-St-Pierre.

S'adresser à M. Girard père.

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS AU 1<sup>er</sup>, avec

cave et grenier.  
S'adresser à M. Gaborit, négociant rue Saint-Jean, ou à M. Poisson, négociant rue Petite-Bilange. (263)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, place de l'Arche-Dorée, avec remise et écurie.  
UNE AUTRE MAISON, rue du Champ-de-Foire, avec jardin et écurie.  
S'adresser à M. DUPAYS, couvreur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Ensemble ou séparément,

MAISON DUVEAU-GIRARD

Rue Royale, n<sup>o</sup> 1,

QUATRE CHAMBRES, au premier étage, une mansarde ;  
DEUX CHAMBRES au rez-de-chaussée ;  
DEUX GRANDES CAVES, remise et écurie.  
S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.  
S'adresser à M. FORGE. (89)

M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes, demande de suite :

1<sup>o</sup> Un principal clerc capable de faire tous les actes courants ;  
Et 2<sup>o</sup> Un jeune homme commençant les études notariales.

Nouveautés.

MAISON GABORIT.

On demande un apprenti.

M. GUILLEMÉ, papetier, demande un apprenti. (243)

PÊCHE ET CHASSE

Sur la rivière d'Authion.

Les personnes qui désirent des licences de pêche ou de chasse, sur la rivière d'Authion, peuvent s'adresser à M. BUREAU, maître de pêche à Saint-Lambert-des-levées. (257)

GUÉRISON DES CORS AUX PIEDS

M. MARILLET DE LA DAVIERE, Pédiatre, se trouve à Saumur tous les samedis, de 11 heures à 2 heures, hôtel de la Promenade, rue Beaurepaire. (281)

LE MONITEUR FINANCIER.

Prix d'abonnement, Province

Bureaux 7 Francs Bureaux  
66 rue Lafayette par an 66 rue Lafayette

Le Moniteur financier contient tous les tirages ; des appréciations sur la situation des fonds d'Etat, des sociétés financières et industrielles, des chemins de fer, etc., et donne sans frais tous les renseignements qui peuvent éclairer les porteurs de titres dans les circonstances difficiles que nous traversons.

Pour recevoir le Moniteur financier pendant un an, adresser 3 fr. en timbres-poste ou mandat à M. ALFRED PAZ, 66, rue Lafayette, Paris. (269)

LE REPRODUCTEUR

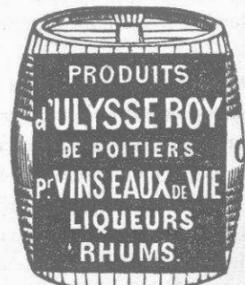
pour imprimer soi-même, dont Ragueneau est l'inventeur breveté, permet d'imprimer instantanément, avec une facilité inouïe de 1 à 1,000 exemplaires, écritures, plans, dessins, musique tracés avec l'encre sur papier comme à l'ordinaire. — Succès infailible garanti.

Prix selon format. — Rue Joquelet 5-7 et 10 Paris. (244)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.



PLUS DE HERNIES  
Guérison radicale des Hernies et Descentes  
Méthode de feu P<sup>re</sup> Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et succ<sup>r</sup>, seul et unique élève de P<sup>re</sup> Simon, ou à la Ph<sup>ie</sup> Briand, aux Herbiers (Vendée).

Saumur, imp. de P. GODET.

RIELLANT,  
Dentiste,  
Quai de Limoges, 157, à Saumur.